



Agence canadienne de  
développement international

Canadian International  
Development Agency

# Soutien aux anciens enfants soldats

Programmes et guide  
d'évaluation des propositions



Canada



# **Soutien aux anciens enfants soldats**

## **Programmes et guide d'évaluation des propositions**

Agence canadienne de développement international

**Agence canadienne de développement international (ACDI)**

200, promenade du Portage  
Gatineau (Québec) K1A 0G4  
Canada

Téléphone :

(819) 997-5006 1 800 230-6349 (sans frais)

Ligne pour les malentendants et les personnes  
ayant des difficultés d'élocution :

(819) 953-5023 1 800 331-5018 (sans frais)

Télécopieur : (819) 953-6088

Site Web : [www.acdi.gc.ca](http://www.acdi.gc.ca)

Courriel : [info@acdi-cida.gc.ca](mailto:info@acdi-cida.gc.ca)

Mai 2005

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, 2005

N° de catalogue CD4-23/2005F-PDF

ISBN 0-662-79994-1

Photo de la page couverture : © ACDI/Roger LeMoynes

Un jeune garçon et une fillette sont photographiés tenant leurs armes à feu à Marabou, en République démocratique du Congo.

Imprimé au Canada

---

## Remerciements

Ce guide a été préparé grâce aux contributions et aux idées de nombreuses personnes au sein et à l'extérieur de l'ACDI, notamment Pierre Bernier; Hubert LeBlanc, Project Services International; Christina Clark, Oxford University; Chantal Goupil, ministère de la Défense nationale; Hilary Homes, Amnistie internationale; Andy Knight, University of Alberta; Ardith Molson; Henry Nzeyimana, UNICEF; Frances Tanner et Natalie Zend.



---

# Table des matières

<b>Introduction</b> .....	1
<b>Considérations juridiques</b> .....	3
Normes juridiques internationales .....	3
Définition du Cap .....	4
Critères de participation aux programmes d'aide à la réinsertion sociale .....	4
<b>Considérations générales concernant l'aide aux enfants soldats</b> .....	6
<b>Sommaire des leçons tirées de la mise en oeuvre</b> .....	8
<b>Tableau pour évaluer les propositions ou concevoir des programmes de soutien aux anciens enfants soldats</b> .....	11
<b>Analyse des risques</b> .....	18
Tableau 1 : Probabilité et incidence des risques .....	20
Tableau 2 : Risques, indicateurs et stratégie d'atténuation .....	21
<b>Lectures proposées</b> .....	24
<b>Annexe 1 : Pourquoi venir en aide aux enfants soldats ?</b> .....	26
<b>Annexe 2 : Quelques listes de contrôle</b> .....	27
Facteurs contextuels à considérer .....	27
Questions à poser au sujet des résultats .....	27
Liste de contrôle des leçons sur la prévention .....	27
Liste de contrôle des leçons sur la démobilisation .....	28
Liste de contrôle des leçons sur la réinsertion sociale .....	29
Signification de « psychosocial » .....	29
<b>Notes explicatives</b> .....	30

## Sigles et acronymes

---

<b>ACDI</b>	Agence canadienne de développement international
<b>CRDE</b>	Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies
<b>DDR</b>	Désarmement, démobilisation, réinsertion sociale
<b>OIT</b>	Organisation internationale du travail
<b>ONG</b>	Organisation non gouvernementale
<b>UNICEF</b>	Fonds des Nations Unies pour l'enfance



## Introduction

Selon les estimations, le nombre d'enfants soldats dans toutes les régions du monde s'élèverait à 300 000 annuellement. Les programmes visant la réinsertion sociale des enfants soldats s'adressent habituellement aux pays qui sont engagés dans le désarmement, la démobilisation et la réinsertion sociale (DDR) des forces gouvernementales ou rebelles à l'issue d'un conflit armé. Les programmes d'aide aux enfants soldats en sont encore à leurs débuts. Comme l'indique l'auteure Beth Verhey :

L'identification de pratiques propres aux enfants soldats est un effort en cours. Pour les responsables de programmes, il est souvent difficile de convertir une liste de principes relatifs aux bonnes pratiques en pratiques effectives. Des efforts concertés et des financements sont requis pour l'évaluation, l'analyse et la diffusion des enseignements.

La démobilisation et la réintégration des enfants soldats sont souvent jugées sans espoir — surtout lorsque les enfants soldats ont été enrôlés de force et amenés à participer à des atrocités. Cette étude montre pourtant que les enfants et les adolescents impliqués dans des conflits armés peuvent renouer des relations sociales constructives et recommencer des vies civiles productives. Ce n'est pas chose facile, cependant, et cela dépend essentiellement de la volonté politique et des ressources permettant d'inclure les enfants soldats dans les accords de paix et les programmes de démobilisation, ainsi que d'appuyer leur réintégration dans les familles et la communauté<sup>1</sup>.

De façon intentionnellement succincte, le présent guide offre des outils pour vous aider à transposer les meilleures pratiques et les leçons apprises en vue de favoriser la réinsertion sociale des



© ACD/Sebastian Bolesch

Le Front révolutionnaire uni a recruté ces jeunes garçons à Lunsar, en Sierra Leone.

enfants soldats. Outre un sommaire des considérations générales et des leçons tirées de l'expérience et un tableau synoptique des risques, vous y trouverez un tableau fondé sur les résultats pour évaluer les propositions ou concevoir les programmes, une liste de lectures proposées et, en annexe, une série de listes de contrôle.

Ce texte a pour objet de servir de guide de référence pour les planificateurs, les responsables de l'examen de propositions, les gestionnaires, les observateurs, les évaluateurs et les responsables de l'exécution de programmes de DDR<sup>2</sup>. Il se fonde sur l'expérience la plus pertinente dans le domaine très complexe de l'aide aux enfants soldats vécue par divers intervenants locaux et internationaux, notamment Amnistie internationale, la Coalition pour mettre fin à l'utilisation d'enfants soldats et ses partenaires, le Comité international de la Croix-Rouge, l'Organisation internationale du travail (OIT), le Comité international de secours, le groupe Save the Children, l'UNICEF, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, la Banque mondiale et Vision mondiale.

Le présent guide souligne l'utilité de tenir étroitement compte des réalités géopolitiques, culturelles et socioéconomiques dans le cadre des

programmes de DDR. Il soutient également une approche fondée sur les droits de l'enfant. À cet égard, la défense des droits des enfants doit être mise en œuvre à tous les stades du programme. Voici les principaux droits des enfants soldats qui sont compromis :

- le droit à la vie et à la sécurité corporelle;
- le droit de ne pas subir de mauvais traitements ou un traitement inhumain et dégradant;
- le droit à un niveau de vie normal pour permettre le développement physique, intellectuel, social et moral;
- le droit aux soins de santé;
- le droit à l'éducation (instruction);
- le droit de s'exprimer et de participer aux décisions;
- le droit de jouer;
- le droit à la justice;
- le droit à l'égalité entre les sexes;
- le droit au travail.

La section suivante présente un résumé des normes internationales fondamentales ayant trait aux droits des enfants soldats, fournit une définition de l'enfant soldat et précise les critères de participation aux programmes d'aide à la réinsertion sociale.

---

## Considérations juridiques

La présente section est tirée principalement de l'ouvrage de Christina Clark, *Juvenile Justice and Child Soldiering: Trends, Challenges, Dilemmas*, Coalition pour mettre fin à l'utilisation d'enfants soldats, 2002.

### Normes juridiques internationales

Dans le domaine du droit international, un ensemble de lois de plus en plus nombreuses visent à prévenir le recrutement et l'utilisation d'enfants comme soldats. L'interdiction de recruter tout enfant de moins de 15 ans dans les forces armées et les groupes armés fait désormais partie du droit coutumier international. La limite de 15 ans est énoncée dans les protocoles additionnels aux Conventions de Genève, de la Convention relative aux droits de l'enfant et du Statut de Rome de la Cour pénale internationale. Elle doit donc obligatoirement être respectée par toutes les forces armées et les groupes armés, que l'État en question soit signataire ou non à des traités internationaux précis ou même s'il n'existe aucun État.

Le Statut de Rome de la Cour pénale internationale, en vigueur depuis juillet 2002, permet d'intenter des poursuites contre ceux qui recrutent et utilisent des enfants soldats. Aux termes du Statut, le recrutement et l'utilisation d'enfants de moins de 15 ans par une force armée ou un groupe armé, tant dans le cadre de conflits internationaux que d'hostilités locales ou régionales, constituent un crime de guerre. De plus, ce statut considère l'esclavage sexuel comme un crime contre l'humanité, ce qui est d'une grande importance puisque certains enfants soldats sont retenus de force et exploités à cette fin.

Un consensus international de plus en plus large est en train de s'établir en vue d'interdire la conscription ou le recrutement forcé d'enfants



© ACDI/Roger LeMoyné

Ce jeune soldat fait partie de l'armée du Cambodge, à Battambang.

de moins de 18 ans. Cette norme supérieure est enchâssée dans le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant concernant la participation des enfants aux conflits armés, ainsi que dans la Convention 182 de l'OIT et la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant africain (toutefois, le droit international permet le recrutement *volontaire* d'enfants âgés de 15 ans).

Quant au droit criminel s'appliquant aux enfants soldats, le droit international n'a pas encore abordé directement la question de savoir si les enfants soldats doivent être poursuivis en justice pour les atrocités qu'ils commettent. Toutefois, lorsqu'un enfant soldat est poursuivi, les normes internationales de la justice juvénile formulées dans des conventions comme la Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies (CRDE) ainsi que le principe des meilleurs intérêts de l'enfant doivent être respectés.

## Définition du Cap

En 1997, dans le cadre d'un symposium organisé au Cap par le groupe de travail des organisations non gouvernementales (ONG) sur la CRDE et de l'UNICEF afin de prévenir le recrutement de personnes de moins de 18 ans, les spécialistes internationaux sur la question des enfants soldats et le milieu des donateurs ont adopté les *Principes du Cap et meilleures pratiques concernant le recrutement d'enfants dans les forces armées et la démobilisation et la réinsertion sociale des enfants soldats en Afrique*. La définition suivante, plus vaste, d'enfant soldat, a fait beaucoup d'adeptes au fil des ans :

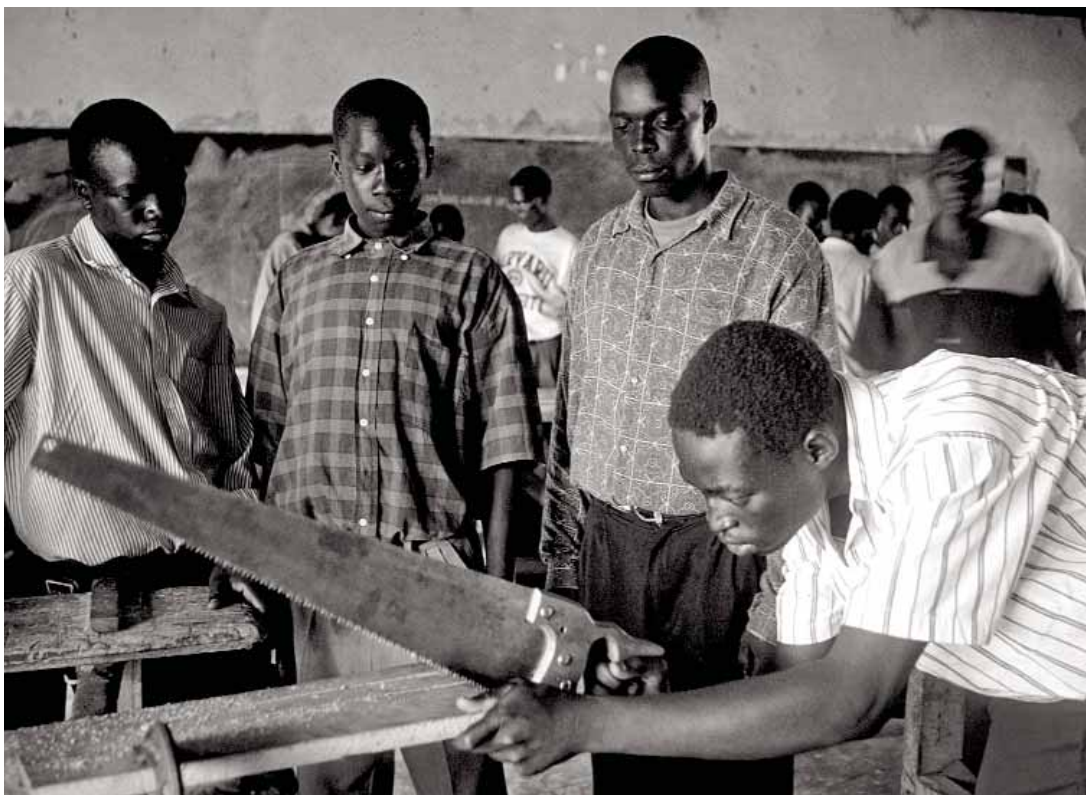
[...] toute personne âgée de moins de 18 ans enrôlée dans une force armée ou un groupe armé régulier ou irrégulier, quelle que soit la fonction qu'elle exerce, notamment mais

pas exclusivement celle de cuisinier, porteur, messenger, et toute personne accompagnant de tels groupes qui n'est pas un membre de leur famille. Cette définition englobe les filles recrutées à des fins sexuelles et pour des mariages forcés. Elle ne concerne donc pas uniquement les enfants qui sont armés ou qui ont porté des armes.

C'est la définition du Cap qui est privilégiée dans ce guide.

## Critères de participation aux programmes d'aide à la réinsertion sociale

Certains enfants soldats peuvent être amenés à participer à un processus officiel de démobilisation avec des adultes. Toutefois, plusieurs autres sont ignorés, en raison de leur âge, de leur sexe, des fonctions qu'ils ont assumées ou d'un handicap.



© ACIDI/Peter Bennett

La menuiserie est l'une des compétences enseignées aux anciens enfants soldats dans une école de métiers de la province de Gulu, en Ouganda.



Quant à la question de l'âge, les anciens enfants soldats de plus de 18 ans font souvent pression pour participer aux programmes de réinsertion sociale, mais ils sont habituellement laissés pour compte, à moins que d'importantes ressources humaines et financières soient disponibles pour leur venir en aide. (Toute décision par rapport à ces enfants soldats plus âgés devrait relever de chaque programme.)

En ce qui a trait au sexe de l'enfant soldat, la discrimination envers les enfants soldates est monnaie courante, et les intervenants doivent insister vigoureusement sur leur inclusion. Si les enfants soldates sont exclues, un plan d'urgence devrait être mis en place pour refléter les circonstances particulières et les droits des enfants soldates ainsi que ceux des enfants soldats mutilés, handicapés, séropositifs et toxicomanes. Par

exemple, des soins spéciaux doivent être offerts aux victimes de violence sexuelle, ainsi qu'aux mères et à leurs enfants. Les projets d'intervention auprès des filles<sup>3</sup> lors des processus de maintien de la paix doivent être soutenus. Entre autres, des dispositions doivent être prises concernant les activités éducatives et les soins génésiques.

Quant à la fonction, il y a lieu d'appliquer la définition du Cap mentionnée ci-dessus et formulée par les spécialistes internationaux ainsi que le milieu des donateurs : tous les enfants ou adolescents participants, quelle que soit la fonction qu'ils aient assumée — cuisinier, porteur, messenger, filles servant « d'épouses » et ceux et celles exerçant d'autres fonctions de soutien — devraient être considérés comme des enfants soldats.



© ACDI/Peter Bennett

Une conseillère utilise la thérapie par l'art en appui au traitement d'un ancien enfant soldat dans un centre pour enfants traumatisés par la guerre de la province de Gulu, en Ouganda.

## Considérations générales concernant l'aide aux enfants soldats

---

Le **but d'un programme de DDR** est d'offrir une aide aux personnes qui sont désarmées et démobilisées, de promouvoir une paix durable et le retour à la vie civile. Il est souhaitable de mettre l'accent dès le départ sur ce but et d'en être conscient dans le feu de l'action et tout au long du programme. À l'annexe 1, un court texte résume les raisons de contribuer à la réinsertion sociale des enfants soldats.

À chaque stade du processus de DDR, les **meilleurs intérêts de l'enfant** représentent la considération principale, celle qui guide l'interprétation des autres articles de la CRDE. Ce que

désigne précisément le principe des « meilleurs intérêts » n'est pas défini, et, par le passé, les décideurs ont déterminé en quoi il consiste selon leurs propres valeurs et systèmes de croyances normatives. Malgré son imprécision, ce principe est d'une importance primordiale là où le droit doit encore évoluer, par exemple lorsque des enfants soldats sont accusés de crimes<sup>4</sup>.

Dans tout pays, le soutien aux enfants soldats doit être **coordonné par tous les intéressés et intervenants** aux divers ordres de gouvernement, dans la société civile et au sein de la communauté internationale. La coordination mène



© ACDI/David Trattles

Ces fillettes démontrent bien ce que Children's Town enseigne aux enfants. Ce projet offre de la formation scolaire et technique à des enfants défavorisés du district de Chibombo, en Zambie.

à une *approche orientée sur le programme*, ce qui offre un aperçu d'ensemble éclairé et plus de souplesse. Des activités doivent aussi être ajoutées aux programmes actuels pour les améliorer. La prolifération de nouveaux programmes coûte cher, entraîne des attentes, affaiblit les programmes réguliers du pays et marginalise les enfants soldats. Il est également tout à fait bénéfique d'utiliser des ressources locales compétentes dans la mesure du possible. Entre autres, celles-ci apportent une contribution sociale et culturelle essentielle. Les directives de DDR peuvent être nationales, mais leur mise en œuvre s'effectue au niveau local.

La priorité doit être accordée à une approche qui préconise la **participation des enfants**<sup>5</sup> et qui est **fondée sur leurs droits**. Les enfants soldats agissent alors comme les intervenants exerçant leurs droits et assumant leurs responsabilités, au lieu d'être des victimes passives. Les principes du Cap énoncent que « les droits des enfants participant au processus de démobilisation doivent être garantis et respectés, notamment par les médias, les enquêteurs, etc. ». Naturellement, la participation des enfants soldats n'équivaut pas à satisfaire leurs moindres caprices. Il s'agit plutôt de travailler avec les enfants pour élaborer la meilleure stratégie en vue de leur réinsertion sociale. Les enfants soldats peuvent être considérés de deux façons : ils peuvent être perçus comme des enfants ayant besoin de recouvrer leur santé; ils peuvent aussi être perçus comme les anciens combattants d'une guerre au cours de laquelle ils ont eu des responsabilités à assumer.

À un certain moment, durant ou peu après le programme de réinsertion sociale, la résolution non violente des conflits devrait être amorcée à autant de niveaux de la société que possible. Le plus grand obstacle vis-à-vis la réinsertion sociale se situe fréquemment chez les villageois ou d'autres personnes qui veulent se venger des anciens enfants soldats, plusieurs d'entre eux hésitant alors à réintégrer la société pour cette raison même. De plus, pour mettre fin aux cycles de violence, il faut aider les anciens enfants soldats à résoudre leurs conflits de façon non violente plutôt que l'arme au poing.

C'est une erreur impardonnable que de négliger les croyances et les coutumes locales lors de la réinsertion sociale d'anciens enfants soldats. Les programmes doivent être élaborés de concert avec les gens du milieu, et il est nécessaire de miser sur les ressources actuelles et de tenir compte du contexte ainsi que des priorités, des valeurs et des traditions locales.

En planifiant et en surveillant ces programmes, on doit mettre l'accent sur les résultats, mais la **souplesse** est tout aussi essentielle. La gestion axée sur les résultats a son utilité, mais il faut faire preuve de jugement dans son application. La question de la gouvernance en général, d'abord et avant tout lorsqu'il s'agit de consolidation de la paix et du renforcement des capacités, est de facture plutôt récente et extrêmement complexe<sup>6</sup>.

## Sommaire des leçons tirées de la mise en œuvre

---

L'expérience a démontré que les jeunes combattants quittent souvent volontairement un groupe armé sous deux conditions : 1) ils savent qu'ils ne se retrouveront pas en danger sérieux après avoir quitté le groupe et 2) ils recevront suffisamment de soutien pendant une période assez longue pour effectuer une transition relativement facile vers la vie civile. (On estime que des moyens substantiels et de trois à cinq ans sont nécessaires à la réinsertion sociale durable d'un enfant soldat.) Ce soutien doit se fonder sur une **approche intégrée** pour aider l'enfant et son milieu à effectuer la réinsertion sociale. Tout au moins, l'aide doit viser à améliorer l'état de santé et le bien-être économique de l'enfant soldat. Elle doit également lui offrir des possibilités de croissance personnelle et de loisirs<sup>7 et 8</sup>.

Par-dessus tout, la mise en œuvre d'un programme de réinsertion sociale consiste à avoir une **connaissance familière du contexte dans son ensemble**, qui mène à une saine gestion, particulièrement la gestion technique et logistique. Par exemple, en vue de la réinsertion sociale, il faut entreprendre simultanément une série d'activités. Les parents doivent être retrouvés. Les soins psychosociaux (voir l'annexe 2 pour la définition de « psychosocial ») et d'autres soins de santé doivent être offerts au besoin. Des programmes spéciaux doivent être dispensés, notamment d'apprentissage, de formation professionnelle, d'initiation à la vie quotidienne et d'éducation formelle. Des projets à forte intensité de main-d'œuvre doivent être menés à bien. On doit promouvoir les petites entreprises et le micro-crédit. Les réseaux communautaires et locaux de prévention, d'entraide, de défense des intérêts, entre autres, doivent être activement appuyés.

Il est possible de formuler une stratégie solidement éprouvée permettant de tirer pleinement parti des résultats positifs immédiats et de viser

la prévention. Bien qu'elle ne soit pas une panacée et qu'elle se mêle souvent à d'autres formes de soins spécialisés, l'**approche intégrée** se fonde sur la culture des enfants soldats et met en mouvement la réunification familiale<sup>9</sup>. Elle met également à contribution les réseaux professionnels et communautaires. Cette approche est constituée de cinq phases : 1) les enfants soldats sont inclus dans l'accord de paix ou un autre accord semblable, 2) les enfants soldats sont retirés officiellement du contrôle militaire, 3) les enfants soldats séjournent dans un centre de transition jusqu'à ce que leurs familles soient retrouvées (idéalement, la durée du séjour devrait varier au cas par cas), 4) les enfants soldats retournent ensuite dans leur famille et leur milieu et 5) les familles, les réseaux et les gens du milieu reçoivent tout au long du processus une aide particulière.

Les programmes de **réduction de la pauvreté** de la famille sont importants. Il serait utopique de s'attendre à ce qu'une famille ou une collectivité affamée accueille favorablement les enfants démobilisés. Il est très risqué de pousser la solidarité et le bénévolat à l'extrême, sans aider les personnes, les familles et les collectivités qui doivent accueillir les enfants soldats. Ces trois groupes sont épuisés par le conflit armé, qui a empiré une situation économique depuis longtemps extrêmement instable. Il n'y a aucun doute à ce sujet, un effort doit être fait pour offrir un soutien matériel aux familles et aux collectivités dans le cadre de la réinsertion sociale des enfants soldats.

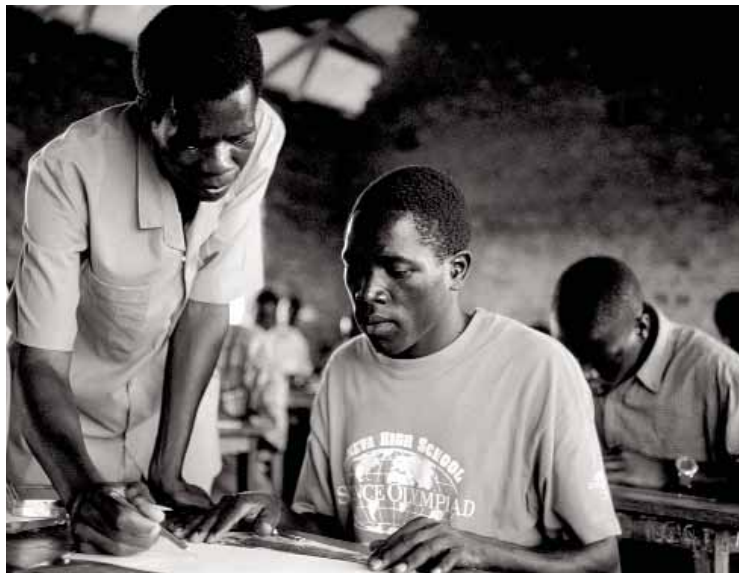
Il doit s'agir d'un effort d'envergure pour appuyer l'enfant soldat par toutes les formes d'aide possibles. Des réseaux de protection et d'aide doivent être établis et appuyés à tous les niveaux et au sein de plusieurs collectivités. La coopération du secteur privé doit être régulièrement



recherchée, particulièrement pour l'apprentissage et l'emploi. Des liens étroits doivent être établis avec les autorités, et il est nécessaire d'accroître la capacité locale de défendre les droits et les intérêts des enfants. Cela rendra les mécanismes et les institutions plus sensibles à la situation et aux droits des enfants en général et plus efficaces pour trouver des solutions. Afin de créer ces **partenariats** et pour offrir le soutien matériel et technique à ces **réseaux** d'aide et de protection des enfants, il est également nécessaire de consolider la capacité des principaux intervenants, notamment les enseignants, les formateurs, les autres partenaires sociaux, les dirigeants communautaires, les coopératives et les ONG.

**La réinsertion sociale requiert beaucoup de temps.** Il est faux de prétendre que quelques mois de soins dans un centre de transition ou dans un milieu comparable effaceront des années passées à la guerre à subir de très graves abus des droits de la personne. Les soins intensifs se limitent habituellement à quelques mois. La situation des anciens enfants soldats doit être surveillée pendant des années afin d'intervenir rapidement et efficacement si des problèmes sérieux surgissent en matière de santé ou de relations sociales.

Le meilleur réseau de protection et d'aide à la réinsertion sociale pourrait bien être celui qui associe volontairement et étroitement les enfants soldats à un groupe de pairs qui n'ont pas eu à combattre. Cela serait particulièrement utile aux anciens enfants soldats qui sont des leaders naturels et risquent de devenir des chefs de gangs. Dans la mesure du possible, les programmes d'aide devraient s'étendre aux jeunes qui, même s'il ne s'agit pas d'enfants soldats, ont sans aucun doute gravement souffert lors du conflit. Le fait d'étendre certains avantages à ces enfants permet de démarginaliser les enfants soldats tout en aidant les collectivités qui ont souffert du conflit. Si on est attentif à montrer aux enfants soldats qu'ils ne sont pas privés lorsqu'une aide



© ACD/Peter Bennett

Des anciens enfants soldats reçoivent de la formation professionnelle dans un institut technique de la province de Gulu, en Ouganda.

est accordée à leurs **pairs non combattants**, on évite ainsi de provoquer des sentiments de jalousie. Cette aide pourrait bien s'avérer l'une des meilleures stratégies pour empêcher les enfants soldats de devenir des chefs de gangs.

Une expérience malheureuse qui s'est produite dans la République démocratique du Congo en 1998 a fourni une leçon importante : il est très risqué pour les dirigeants militaires d'entreprendre la démobilisation sans prendre des mesures essentielles pour protéger les enfants soldats. Des centaines d'enfants soldats ont été **recrutés de nouveau** tout en étant démobilisés dans les camps de transition dans l'est du Congo. Par exemple, l'UNICEF travaille maintenant plus étroitement avec les autorités militaires et civiles pour obtenir leur appui dans la démobilisation des enfants soldats.

Les enfants soldats sont fréquemment confrontés à des problèmes psychosociaux complexes. L'adolescence est la période pendant laquelle les enfants développent leur identité. Les enfants soldats peuvent refuser de faire la transition de son identité de soldat à celle de civil. Les enfants

soldats fondent leur comportement sur leur expérience de violence et d'autoritarisme, orientée par le conflit armé. Il peut se révéler difficile de surmonter la méfiance qu'ils ont apprise. Voilà pourquoi les programmes de réinsertion sociale doivent insister sur l'établissement de **relations** durables, constructives et dignes de confiance **avec les adultes**, en mettant l'accent sur le milieu familial.

Aucun système ne peut prétendre détenir le monopole des solutions permettant de « remédier » aux troubles psychologiques des enfants touchés par la guerre. La méthode occidentale de counselling offert aux enfants traumatisés a sans aucun doute son utilité dans la guérison d'un

état sérieux de stress post-traumatique. Toutefois, cette méthode s'avère souvent coûteuse et d'un usage limité. Le soutien psychologique, par l'entremise de la famille et du milieu, se retrouve au centre de toute stratégie d'aide aux enfants soldats, particulièrement pour les filles auparavant traitées comme des « épouses », des « sœurs » et des « cousines ».

On ne saurait trop insister sur l'importance de recueillir sans tarder l'information nécessaire à la réinsertion sociale des enfants soldats. Les intervenants doivent continuer de recueillir et d'améliorer cette information tout au long du processus de DDR, pour assurer une confidentialité et une efficacité maximales.

# Tableau pour évaluer les propositions ou concevoir des programmes de soutien aux anciens enfants soldats

Dans son rapport d'action humanitaire de 2003, l'UNICEF déclare :

L'élément essentiel à la réinsertion sociale des anciens enfants soldats et à la prévention de tout nouveau recrutement réside dans un investissement à long terme dans l'éducation, le soutien psychologique, la formation professionnelle, le soutien aux familles et aux collectivités [...] L'aide financière souple et à long terme est nécessaire [...] Les enfants

soldats doivent participer et avoir droit de parole [...] Les vulnérabilités et les capacités propres aux filles doivent être considérées dans les programmes de prévention, de démobilisation et de réinsertion sociale des enfants soldats.

Chaque fois que possible, le tableau suivant considère le point de vue stratégique contenu dans cette citation et organise les programmes de réinsertion sociale des enfants soldats selon la gestion axée sur les résultats<sup>10</sup>.

<b>But d'un programme visant à aider la transition d'un enfant soldat vers la vie civile</b>		
Améliorer le bien-être et les conditions de vie des anciens enfants soldats, contribuer à une paix durable et restaurer la vie civile.		
<b>Résultats à moyen et à long terme du programme</b>	<b>Indicateurs des résultats à moyen et à long terme du programme</b>	<b>Risques<sup>11</sup></b>
<p>L'enfant soldat a une bonne santé mentale, émotionnelle et physique et parvient à renouer des relations sociales positives.</p> <p>Il mène une vie productive ou évolue en ce sens dans un environnement où il se sent à l'aise et accepté.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nouvelles habiletés appropriées selon l'âge de l'enfant soldat.</li> <li>- Ses habiletés actuelles, en matière de leadership par exemple, ont été améliorées.</li> <li>- Liens étroits avec les soignants.</li> <li>- Liens significatifs avec les pairs, la société, les amis.</li> <li>- Sens de l'identité, de l'appartenance.</li> <li>- Niveau de tolérance plus élevé.</li> <li>- Accès à la formation et à l'éducation et possibilité de succès.</li> <li>- Espoir accru et meilleures perspectives en fonction du choix. Plusieurs partenariats de qualité se sont également établis dans tout le pays pour créer des réseaux d'aide et de protection des enfants soldats. Ces réseaux sont composés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Manque de volonté politique d'accorder la priorité à la réinsertion sociale</b> des enfants soldats (et des autres jeunes dans des circonstances difficiles). Ce manque de volonté politique est fréquent chez les dirigeants militaires ou civils et dans les groupes armés non étatiques.</li> <li>- Approche déficiente à la réinsertion sociale des enfants soldats : on met beaucoup trop l'accent sur une approche médicale ou « psychopathologique » trop étroite. On ignore la famille et le milieu comme atouts éventuels dans le processus de réinsertion sociale.</li> </ul>

Résultats à moyen et à long terme du programme	Indicateurs des résultats à moyen et à long terme du programme	Risques <sup>11</sup>
	d'intervenants responsables de programmes de prévention et de réinsertion sociale, et les collectivités se consacrent aux mêmes fins.	

Résultats à court et à moyen terme du programme	Indicateurs des résultats à court et à moyen terme du programme	Risques
<p>1. La réinsertion sociale des enfants soldats a été traitée de façon exhaustive et a atteint trois résultats clés :</p> <p>a) <b>Réunification</b> avec la famille ou réinsertion sociale dans un environnement sain au choix de l'enfant soldat.</p> <p>b) Bonne condition <b>physique</b> ou <b>psychosociale</b> (consulter l'annexe 2 pour une explication du terme « psychosocial »).</p> <p>c) Meilleure <b>situation économique</b> ou qui s'améliore; accès (ou chance d'accès) à la formation, à l'éducation ou à d'autres possibilités.</p> <p>Les <b>enfants soldates</b> se retrouvent dans la même situation positive que les garçons ou sont en voie de l'être.</p> <p>Une attention a été portée à la <b>condition particulière</b> des enfants soldats qui sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- parents;</li> <li>- malades ou handicapés;</li> <li>- chefs de gangs;</li> <li>- alcooliques ou toxicomanes;</li> <li>- séropositifs, etc.</li> </ul>	<p>a) Par ailleurs, la famille de l'enfant soldat a été retrouvée et est bien préparée pour son retour (aide technique et matérielle).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'enfant soldat est revenu dans sa famille ou, à défaut, dans une famille d'accueil ou dans un milieu social agréable pour toutes les personnes concernées et respectueux des droits des enfants soldats. Après un certain temps, il est accepté par la famille, le milieu d'origine ou un autre groupe ou collectivité.</li> </ul> <p>Avec l'aide d'une équipe multidisciplinaire :</p> <p>b) L'enfant soldat a reçu des soins pour ses troubles physiques. Comme pour les autres maladies, la maladie mentale et le comportement antisocial ont diminué de façon marquée grâce aux soins spécialisés ou à des moyens comme la justice traditionnelle ou les rites de purification et de pardon appropriés au milieu où l'enfant soldat est retourné. Voici certains indicateurs :</p>	<p>Les partenaires nationaux et locaux manquent de volonté politique pour reconnaître que les enfants soldats existent ou ces partenaires n'ont pas la capacité requise pour ce genre d'activité. Il n'y a pas non plus assez de ressources humaines ou financières et de temps disponible pour renforcer les partenariats. Ce manque est particulièrement marqué quant aux efforts pour aider les enfants soldates et, surtout, celles qui ont des enfants.</p> <p>Le programme visant les enfants soldats augmente les stigmates et entraîne le rejet des anciens enfants soldats par la communauté locale et élargie.</p> <p>Parmi les activités de DDR, les efforts de désarmement et de démobilisation dépassent de loin la planification et la mise en œuvre de la réinsertion sociale, ce qui entraîne des résultats négatifs graves, comme les séjours prolongés dans les centres temporaires ou de transition. Dans ces cas en particulier, il existe d'importants risques de nouveau recrutement, de représailles et de vol des indemnités par les personnes en position d'autorité.</p>

<b>Résultats à court et à moyen terme du programme</b>	<b>Indicateurs des résultats à court et à moyen terme du programme</b>	<b>Risques</b>
<p>Autant que possible, des précautions sont prises pour traiter également tous les enfants touchés par la guerre afin de réduire la jalousie perturbatrice et prévenir une réaction indésirable concernant l'aide à la réinsertion sociale des anciens enfants soldats.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Il y a moins de problèmes de toxicomanie.</li> <li>- Il y a peu ou pas de stigmates associés au fait d'avoir été un enfant soldat.</li> <li>- L'enfant soldat a un rapport convenable avec les autres jeunes et le milieu en général.</li> <li>- L'enfant soldat a participé à des groupes de discussion, de réconciliation et de résolution non violente des conflits avec d'autres enfants (soldats ou non).</li> <li>- L'enfant soldat manifeste peu d'agressivité.</li> <li>- L'enfant soldat manifeste peu de signes de traumatisme sérieux, de culpabilité accablante ou de douleur prolongée.</li> </ul> <p>c) L'enfant soldat possède des moyens de subsistance suffisants pour reprendre une vie normale. Il a obtenu et utilisé l'aide appropriée, par exemple de l'argent, des conseils techniques, du crédit, un soutien à la recherche d'emploi, un terrain, etc. Il possède également les documents d'identification et un statut juridique appropriés.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ou bien l'enfant soldat a des perspectives d'avenir qui peuvent sembler modestes mais qui excluent de vivre dans la rue, d'être oisif et de s'engager dans des activités criminelles.</li> <li>- L'enfant soldat a choisi et reçoit une ou plusieurs des formes suivantes de soutien : apprentissage, éducation en règle, formation professionnelle, initiation à la vie quotidienne,</li> </ul>	<p>Les efforts des divers intervenants pour aider les enfants soldats sont mal coordonnés.</p> <p>L'insécurité, la dégradation des infrastructures et la pauvreté extrême retardent considérablement le retour de l'enfant soldat dans sa famille.</p> <p>Les partenariats et les réseaux d'aide aux anciens enfants soldats sont inexistants ou inadéquats, ou leur mise en œuvre est mal gérée.</p> <p>L'aide financière et toute autre forme d'aide aux familles et aux collectivités sont inadéquates, de trop courte durée ou mal gérées.</p> <p>Les perceptions, bien fondées ou non, que l'enfant soldat qui réussit sa réinsertion sociale est privilégié créent beaucoup de jalousie, de ressentiment et de rejet parmi les groupes de pairs et dans le milieu de la réinsertion sociale en général. Les filles, particulièrement celles qui ont des enfants, sont stigmatisées et rejetées, et elles n'obtiennent pas les services spécialisés nécessaires.</p> <p>Le programme de DDR comprend des décaissements en argent pour les mineurs démobilisés, et cela représente une menace importante de nouveau recrutement et de nombreux autres problèmes.</p>

<b>Résultats à court et à moyen terme du programme</b>	<b>Indicateurs des résultats à court et à moyen terme du programme</b>	<b>Risques</b>
	<p>alphabétisation, etc.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le soutien est adapté à la situation de l'enfant soldat.</li> <li>- Le soutien est d'une qualité convenable dans les circonstances.</li> <li>- Des personnes ressources féminines qualifiées ont aidé les enfants soldates qui ont accès à des soins de santé de qualité.</li> <li>- Les enfants soldates qui ont eu des enfants ont amélioré leurs compétences parentales<sup>12</sup>.</li> <li>- Des personnes ressources qualifiées ont aidé les enfants soldats ayant des problèmes particuliers.</li> </ul>	
<p>2. Participation : Les enfants soldats et les autres enfants du groupe ou de la collectivité participent activement à la planification et à la mise en œuvre des programmes de réinsertion sociale.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Degré de participation de l'enfant soldat et des autres enfants à la planification du projet : diagnostic, conception, à l'écoute des points de vue des enfants soldats et décideurs mis au courant. Degré d'importance accordé par les concepteurs du programme aux souhaits exprimés par l'enfant soldat.</li> <li>- Degré de participation de l'enfant soldat à la réalisation du projet : il la réalise lui-même ou participe à la prise de décisions sur sa mise en œuvre par d'autres personnes. Qualité des liens établis entre l'enfant soldat et le comité directeur.</li> <li>- Degré de participation de l'enfant soldat aux aspects de surveillance du projet : portée du pouvoir de suggérer de l'enfant soldat et même d'apporter des changements.</li> <li>- Les responsables du programme consultent</li> </ul>	<p>La participation des enfants et l'intérêt envers une approche participative se dissipent lentement par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un manque de volonté politique;</li> <li>- la recherche de résultats rapides et visibles.</li> </ul>

Résultats à court et à moyen terme du programme	Indicateurs des résultats à court et à moyen terme du programme	Risques
	fréquemment l'enfant soldat sur des questions d'intérêt. L'enfant soldat accepte généralement la qualité de sa participation.	
<p>3. La <b>famille</b> ou la <b>collectivité</b> de l'enfant soldat a été adéquatement informée et préparée matériellement pour accueillir l'enfant soldat, l'aider à guérir, le protéger, respecter ses droits et assurer son bien-être général.</p> <p>La famille ou la collectivité est mobilisée et participe activement à la réinsertion sociale de l'enfant soldat.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un réseau d'aide formel et informel est établi et son fonctionnement est soutenu.</li> <li>- L'aide prend la forme suivante : <ul style="list-style-type: none"> <li>• accueil, cérémonie de purification, pardon public;</li> <li>• transport pour diverses activités sociales et économiques;</li> <li>• aide matérielle, formation;</li> <li>• diffusion de messages pour défendre (protéger et promouvoir) les droits des enfants;</li> <li>• système d'alerte et de défense dans l'éventualité d'une menace de nouveau recrutement;</li> <li>• système de soutien par les pairs pour l'entraide visant à surmonter des problèmes de comportement comme la toxicomanie.</li> </ul> </li> <li>- La famille et la collectivité respectent les droits de l'enfant soldat : droit de s'associer, droit à la liberté de parole, droit d'obtenir justice, etc.</li> </ul>	<p>La collectivité n'existe pas ou a essentiellement changé.</p> <p>La planification ne parvient pas à offrir à la famille et à la collectivité le soutien matériel pour aider l'enfant soldat au cours de sa réinsertion sociale.</p> <p>On sous-estime l'importance primordiale de protéger l'enfant et de rendre des comptes, les ressources suffisantes font défaut et la mise en œuvre est inappropriée.</p>
<p>4. L'approche est fondée sur une connaissance approfondie de la <b>situation</b> et de la <b>culture particulière</b> de l'enfant soldat. Un effort particulier est fait pour combler ses souhaits légitimes par des mesures sociales, culturelles, politiques et économiques<sup>13</sup>.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Au terme d'une enquête efficace pour retrouver sa famille, la situation de l'enfant soldat est connue<sup>14</sup>, tout comme l'âge, le statut civil, les parents et le milieu d'origine, l'éducation ou le métier, les compétences et les aptitudes, les antécédents médicaux ainsi que le recrutement et le séjour de l'enfant dans le groupe armé. Cette information favorise l'élaboration d'un plan d'action adapté à la situation de l'enfant soldat. Cette</li> </ul>	<p>Les décideurs décident d'ignorer cette phase centrale du programme :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ils manquent de volonté politique pour aider les enfants. Par exemple ils prétendent que les enfants font preuve de tellement de résistance qu'ils n'ont pas réellement besoin d'aide.</li> <li>- Ils veulent à toute vitesse montrer des résultats (maquillage) aux donateurs.</li> </ul>



Résultats à court et à moyen terme du programme	Indicateurs des résultats à court et à moyen terme du programme	Risques
	<p>information est protégée par des mécanismes adéquats de protection des renseignements personnels.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les personnes responsables et d'autres personnes intéressées savent comment l'enfant soldat a vécu l'expérience du côté sombre d'un conflit armé, comme la séparation de la famille, la mort, l'abus sexuel, l'exploitation, la perte d'identité, les immenses changements des rôles économiques et sociaux, le déplacement et l'insécurité qui sévit depuis longtemps. Ils comprennent également comment les enfants risquent d'être resocialisés dans une culture de violence.</li> <li>- La culture et les coutumes propres au milieu de l'enfant soldat sont connues et utilisées pour l'appuyer pleinement lors de la réinsertion sociale.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ils ne sont pas conscients de la culture et de la condition de vie de l'enfant soldat ou n'y sont pas sensibles.</li> </ul>
<p>5. Les enfants et les jeunes soldats sont traités et aidés d'après leurs <b>droits</b> et leurs responsabilités, plutôt que comme des victimes ayant besoin d'aide.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Degré auquel l'enfant soldat connaît, comprend et exprime ses droits.</li> <li>- Engagement de l'enfant soldat à défendre ses droits et ceux des autres enfants touchés par la guerre.</li> <li>- Degré de familiarité des intervenants (gouvernement, collectivité, enseignants, famille) avec les droits des enfants soldats et degré de respect, de protection et d'application de ces droits.</li> </ul>	<p>Certains décideurs choisissent d'ignorer cet aspect central du programme :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- par ignorance;</li> <li>- par dédain de cette catégorie : enfants considérés comme « n'étant pas réellement des combattants », en particulier les jeunes filles.</li> </ul>
<p>6. Les mécanismes de <b>coordination</b> et de <b>surveillance</b> permettent l'utilisation efficace et efficiente des ressources.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La coordination est réelle et efficace, c'est-à-dire fondée sur un partenariat réel entre les pairs qui partagent le pouvoir décisionnel.</li> <li>- Le programme de l'ACDI joue un rôle actif au comité de</li> </ul>	<p>L'organisme de coordination de l'aide aux enfants soldats est inefficace parce que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- il dispose de moyens limités;</li> <li>- un ou plusieurs membres éclipsent les autres au point</li> </ul>



<b>Résultats à court et à moyen terme du programme</b>	<b>Indicateurs des résultats à court et à moyen terme du programme</b>	<b>Risques</b>
	coordination national ou local. - D'autres intervenants connaissent bien le programme. - Les rapports de surveillance sont produits en temps opportun et respectent le plan de travail. - Ces rapports servent souvent de fondement aux décisions sur le suivi du programme. - L'enfant soldat participe pleinement aux activités de surveillance qui le concernent principalement. - Les mécanismes d'examen sont revus et évalués régulièrement.	de les décourager de participer; - le gouvernement ou un autre intervenant clé mine l'organisme de coordination; - certains agissent avec précipitation pour présenter les résultats aux donateurs; - il y a un dédoublement indiscipliné des programmes et des efforts.
<b>7. Renforcement des capacités des intervenants.</b>	- Changement de la capacité d'offrir l'aide économique et sociale à l'enfant soldat, à la famille et à la collectivité. - Activités de défense des droits des enfants plus fréquentes, mieux ciblées et soutenues. - Recherche des faits et documentation plus fréquentes et efficaces sur les abus à l'égard des droits des enfants. - Capacité accrue de négocier avec les groupes armés pour mettre fin à l'utilisation d'enfants soldats en vue du DDR. - Capacité de maintenir des relations avec les médias et les organisations internationales. - Renforcement de la capacité logistique et de la gestion de projet.	L'émergence de ces réseaux et de la société civile entraîne une contre-réaction ouverte ou cachée parmi les dirigeants ou chez d'autres personnes influentes qui n'ont aucun intérêt au renforcement de la capacité locale de lutter contre l'utilisation illégale d'enfants soldats ou pour la protection des enfants en général.
<b>8. La protection prolongée de l'enfance est assurée par la surveillance, les rapports de suivi, la résolution non violente des conflits, la législation utile et la justice pour les jeunes<sup>15</sup>.</b>	Réseaux de protection, résolution non violente des conflits, législation, ressources pour la protection de l'enfance et tribunaux de la jeunesse qui protègent efficacement les enfants en général.	Volonté politique inexistante ou faible pour la protection de l'enfance.

## Analyse des risques

---

Un échec total ou quasi-total de la réinsertion sociale d'une génération d'enfants soldats présente un très grand risque pour l'ensemble de la société, particulièrement pour ce qui est de son incidence sur la paix sociale, par exemple au chapitre de la criminalité. Toutefois, le climat explosif d'une période d'après-guerre accroît le risque. Le milieu de l'aide internationale doit accepter ce risque et être en mesure de le gérer.

On suppose que tout programme de réinsertion sociale des enfants soldats comptera nécessairement sur des partenaires, tant pour offrir un soutien direct aux enfants et à leur famille que pour établir des réseaux communautaires ou autres de protection de l'enfance. Les partenaires nationaux et en particulier les partenaires locaux possèdent souvent une faible capacité pour ce genre d'activité et, dans de nombreux cas, le

gouvernement ou une autre entité, ayant le pouvoir de le faire, freine leurs activités. Cela peut être à juste titre considéré comme un risque important qui risque de nuire si les partenaires ignorent ou ne parviennent pas à tenir compte des perceptions selon lesquelles les enfants soldats en réinsertion sociale sont privilégiés. Fondées ou non, ces perceptions et la jalousie qui s'ensuit peuvent nuire considérablement à un programme. Par contre, le fait de minimiser les risques de stigmatisation et de rejet de tous les enfants soldats en réinsertion, notamment les filles et celles ayant des enfants, représente également une situation courante<sup>16</sup>. Or un autre risque, tout aussi dangereux, vient du fait que les décideurs ne reconnaissent pas les forces de ces partenaires locaux en raison de leur connaissance des enjeux locaux. Dans ce cas, il s'agit d'abord de choisir adéquatement les partenaires



© ACDI/Roger LeMoynes

Des anciens enfants soldats — parmi eux une fillette — se rassemblent dans un magasin désaffecté de Marabou, en République démocratique du Congo.

pour ensuite les encadrer comme il se doit. Toutefois, il n'existe aucune garantie à cet égard. Il est certain que les efforts de mise sur pied d'organisations feront l'objet de contraintes de temps et d'argent et devront faire face à la myopie de certains décideurs.

Ces difficultés propres au renforcement des capacités des partenaires peuvent être surmontées, d'abord par la qualité de la gestion du projet, ensuite par une excellente coordination parmi tous les intéressés. Mais il existe des limites. Lorsque ces contraintes sont compliquées par une volonté politique insuffisante ou une culture de violence telle qu'il existe une grande probabilité de représailles contre les anciens enfants soldats, même une bonne gestion n'en vient pas à bout. Ceci mène donc à la conclusion que le plus grand risque est l'incapacité de protéger adéquatement les enfants et qu'il est surtout de nature politique. Ce risque augmente lorsque bon nombre de personnes influentes entreprennent de faire échouer tout un projet parce qu'elles ne réalisent pas les mérites d'un programme ou en raison de leur intérêt (mesquin) à garder la part des indemnités destinées aux femmes et aux enfants pour elles-mêmes et leur entourage.

La capacité du partenariat continuera probablement à être inadéquate pendant toute la durée du programme. Cela conduira par exemple à

l'élaboration insuffisante de sous-projets et à la mauvaise gestion des contributions. Il est possible d'atténuer ces risques de deux façons. L'une est d'entreprendre une évaluation institutionnelle approfondie avant le financement, y compris une évaluation des risques. L'autre consiste à appuyer pleinement le renforcement des capacités, en mettant surtout l'accent sur les capacités locales. Cela doit comprendre une surveillance étroite, fondée sur une réflexion et une consultation soutenue et documentée portant sur les résultats obtenus et les leçons tirées de l'expérience. La méthode conventionnelle d'atténuation des risques devrait également être utilisée. Il s'agit de recevoir les rapports descriptifs et financiers nécessaires avant d'accorder du financement. Cependant, cette méthode s'accompagne sans aucun doute de certaines restrictions. Des partenaires mal formés produiront des rapports de piètre qualité.

Le tableau synoptique suivant présente plusieurs des principaux risques associés à un programme. Il porte sur deux aspects : l'importance de l'incidence du risque et la probabilité qu'il se concrétise, suivi immédiatement des moyens possibles pour atténuer l'importance du risque.

**Tableau 1 : Probabilité et incidence des risques**

Incidence → Probabilité ↓	Faible	Moyenne	Élevée
Faible	Le gouvernement <b>exclut</b> du programme les <b>ressources</b> non gouvernementales qui peuvent favoriser la réinsertion sociale.	Les principales <b>faiblesses</b> de la <b>coordination</b> des efforts des divers intéressés réduisent sérieusement l'efficacité et le rendement des efforts d'aide aux enfants soldats.	Les services aux enfants soldats sont inadéquats, en raison d'une approche <b>lacunaire</b> qui <b>met trop l'accent</b> sur des soins médicaux psychopathologiques.
Moyenne	L'intérêt envers une approche participative de l'enfant soldat est <b>faible ou inexistant</b> principalement en raison du désir d'agir rapidement pour montrer des résultats.	La mise en œuvre des <b>partenariats</b> et des réseaux d'aide aux enfants soldats est inexistante, inadéquate, ou <b>mal gérée</b> .	Il y a un <b>manque flagrant</b> d'organisations et de <b>ressources locales</b> pour les soins, la formation, la défense des intérêts, les réseaux, la protection, la prévention, etc.
Élevée	L'insécurité, la dégradation des infrastructures et l'extrême pauvreté <b>retardent</b> considérablement le retour des enfants soldats dans la famille ou un autre groupe.	Le travail inadéquat sur le terrain alimente la perception selon laquelle les enfants soldats en réinsertion sociale sont privilégiés, créant ainsi beaucoup de jalousie et de ressentiment chez les groupes de pairs et dans le milieu de la réinsertion sociale. Ou au contraire, en raison des faiblesses d'exécution, on ne parvient pas à prévenir la stigmatisation et le rejet des enfants soldats, et des filles en particulier, qui n'obtiennent pas l'aide spécialisée essentielle.	Le <b>manque de volonté politique</b> à aider les enfants soldats peut être observé à tous les niveaux, particulièrement au niveau local.

Le deuxième tableau présente les indicateurs de risque que le programme doit surveiller, l'importance du risque, si ce dernier est externe ou interne au programme et la stratégie d'atténuation proposée.

**Tableau 2 : Risques, indicateurs et stratégie d'atténuation**

Risque	Degré d'incidence	Interne, externe, mixte	Indicateurs	Indicateurs
Le gouvernement <b>exclut</b> du programme les <b>ressources</b> non gouvernementales qui peuvent favoriser la réinsertion sociale.	1	Externe	Les organisations et les collectivités font face à plusieurs embûches gouvernementales.	Avec d'autres donateurs et intéressés, insister sur des changements aux politiques gouvernementales. Rappel continu de l'approche axée sur les droits des enfants et les obligations nationales et internationales envers les enfants (cette mesure d'atténuation devrait être constante tout au long de l'exercice de DDR).
La <b>participation</b> des enfants soldats et l'intérêt pour une approche participative <b>diminuent</b> en raison du désir d'agir rapidement et de montrer des résultats.	2	Interne	Décisions unilatérales rapides (piège typique de la gestion axée sur les résultats à éviter; moins de participation pour obtenir rapidement des résultats, c'est-à-dire du maquillage en quelque sorte).	Surveillance étroite de la qualité de la participation au moyen d'entretiens et de groupes de discussion avec les enfants soldats.
L'insécurité, la dégradation des infrastructures et l'extrême pauvreté <b>retardent</b> considérablement le retour des enfants soldats dans leur famille.	2	Externe	Difficulté inhabituelle et délai pour retrouver les familles et leur retourner les enfants soldats. Enfants soldats recrutés de nouveau.	Plus de communication et de coordination parmi les intervenants et mise en commun des moyens d'intervention.

Risque	Degré d'incidence	Interne, externe, mixte	Indicateurs	Indicateurs
<b>Faiblesses</b> considérables de la <b>coordination</b> des divers intéressés qui retardent ou limitent une aide efficace.	3	Mixte	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les réunions de coordination sont souvent reportées, orageuses ou désorganisées.</li> <li>- Compétition pour les activités et les ressources; chevauchement inefficace.</li> </ul>	Pression sur l'organisme de coordination, négociation avec les intervenants, dialogue et résolution de conflit, médiation.
La mise en œuvre des <b>partenariats</b> et des réseaux d'aide aux enfants soldats est inexistante ou <b>mal gérée</b> .	3	Interne	Nombre, qualité des partenariats; vitalité des réseaux, par exemple la qualité, la fréquence des réunions, la démocratie, l'égalité entre les sexes, la communication, etc.	<p>Surveillance et évaluation participatives constantes de la qualité et de la vitalité des partenariats et des réseaux.</p> <p>Lancement des efforts pour établir de nouveaux partenariats.</p>
Le travail inadéquat sur le terrain alimente la perception selon laquelle les enfants soldats en réinsertion sociale sont privilégiés, créant ainsi beaucoup de jalousie et de ressentiment chez les groupes de pairs et dans le milieu de la réinsertion sociale. Les filles, particulièrement celles ayant des enfants, sont stigmatisées et rejetées et n'obtiennent pas les services spécialisés essentiels.	4	Interne	Taux élevé (de 25 % à 40 %) d'apathie des familles et des collectivités.	<p>Surveiller de près ces dynamiques par des groupes de discussion, des informateurs clés et une évaluation constante.</p> <p>Consultation régulière avec les collectivités pour voir si les services promis aux collectivités, aux familles ou aux groupes sont effectivement offerts.</p>
L'aide aux enfants soldats est inadéquate en raison d'une approche <b>lacunaire</b> qui <b>met trop l'accent</b> sur les soins médicaux « psychopathologiques ».	4	Interne	Nombre d'enfants soldats qui ne reçoivent aucun soin par rapport à ceux qui bénéficient de l'attention médicale.	Sensibilisation, éducation, lobbying pour élargir l'approche aux soins et à la réinsertion sociale.

Risque	Degré d'incidence	Interne, externe, mixte	Indicateurs	Indicateurs
Il existe un <b>manque flagrant</b> d'organisations et de <b>ressources locales</b> pour les soins, la formation, la défense des intérêts, les réseaux, la protection, la prévention, etc.	4	Mixte	Compétition effrénée pour obtenir les ressources; inflation salariale, retards causés par le manque de ressources humaines.	Identification méthodique et renforcement intensif des ressources humaines; partage des ressources en collaboration avec d'autres programmes.
Le <b>manque de volonté politique</b> à aider les enfants soldats peut être observé à tous les niveaux, particulièrement au niveau local; la protection de l'enfant soldat n'est pas assurée; sa réinsertion sociale ne s'effectue pas.	5	Externe	Non-coopération ouverte ou cachée à tous les paliers des services gouvernementaux : attitude négative, délai ou refus de ressources, services ou autres moyens.	Sensibilisation, lobbying et pressions soutenus et évaluations constantes soumises au gouvernement, le tout en collaboration avec les autres intervenants.

Légende : faible = 1, faible-moyen = 2, moyen = 3, moyen-élevé = 4, élevé = 5

## Lectures proposées

---

BOYDEN, JO. *Social healing in war-affected and displaced children*, Refugee Studies Centre, University of Oxford, 2002.

CLARK, CHRISTINA. *Juvenile Justice and Child Soldiering: Trends, Challenges, Dilemmas*, Coalition pour mettre fin à l'utilisation d'enfants soldats, 2002.

DÉFENSE DES ENFANTS INTERNATIONAL. *Final report to CIDA on the Children and Youth as Peacebuilders Project (CAP) and Resource Manuals for CAP*, 2003.

DÉPARTEMENT DES OPÉRATIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX DES NATIONS UNIES. *Disarmament, Demobilisation and Reintegration of Ex-combatants in a Peacekeeping Environment*, 2000.

LEGRAND, JEAN-CLAUDE. *Lessons learned from UNICEF field programmes for the prevention of recruitment, demobilization and reintegration of child soldiers*, UNICEF, New York, 1999.

McKAY, SUSAN ET DYAN MAZURANA. *Où sont les filles ? La vie des filles enrôlées dans les forces et groupes armés pendant et après un conflit : les cas du nord de l'Ouganda, de la Sierra Leone et du Mozambique*, Droits et Démocratie, Montréal, 2003.

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES. *Lignes directrices du CAD Prévenir les conflits violents*, Sommaire, Paris, 2001.

ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL. *The Reintegration of Young Ex-combatants into Civilian Life*, Harare, réunion du 11 au 14 juillet 1995.

———. *Wounded Childhood: The Use of Children in Armed Conflict in Central Africa*, 2003.

ORGANISATION INTERNATIONALE POUR LES MIGRATIONS. *Demobilized Former Combatants: Return & Integration*, Genève.

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT. *Measuring Results of Assistance Programmes to War-Torn Societies*, polycopie, WSP, New York, 1999.

UNICEF. *Principes du Cap et meilleures pratiques concernant le recrutement d'enfants dans les forces armées et la démobilisation et la réinsertion sociale des enfants soldats en Afrique*, New York, 1999.

———. *Rapport d'action humanitaire*, New York, 2003.

VERHEY, BETH. *Les enfants soldats : Prévenir, démobiliser et réintégrer*, Série Documents de travail, Région Afrique n° 23, Banque mondiale, 2001.

VISION MONDIALE. *Integrated child protection program: Sierra Leone, Final report*, Freetown, Sierra Leone, 2001.



## Publications de l'ACDI

- AGENCE CANADIENNE DE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL. *Les enfants touchés par les conflits armés; cadre opérationnel*, Geeta Narayan, 2002.
- . *Children as Partners: Child Participation Promoting Social Change*, préparé pour l'Unité de protection des enfants par Philip Cook, Natasha Blanchet-Cohen et Stuart Hart, International Institute for Child Rights and Development, 2004.
- . *Children as Partners (CAP): Annotated Bibliography*, préparé pour l'Unité de protection des enfants par l'International Institute for Child Rights and Development, 22 mars 2004.
- . *Children in Armed Conflict and Peacebuilding—An Operational Framework*, Geeta Narayan, 2001.
- . *Children's Participation in Humanitarian Action: learning from zones of armed conflict*, préparé pour l'ACDI par Jason Hart, Refugee Studies Centre, University of Oxford, 2004.
- . *La GR et la participation des enfants : Guide d'intégration au plan de projet des résultats escomptés de la participation des enfants*, Unité de protection de l'enfant, Direction générale des politiques, 2003.
- . *Plan d'action de l'ACDI pour la protection des enfants : Promouvoir les droits des enfants ayant besoin de mesures de protection spéciales*, 2001.
- . *Programming for Results in Peacebuilding—Objectives "Tree" & Performance Indicators*, Anne-Marie Laprise.
- . *Traduire les engagements en actions concrètes : Rapport final de la conférence*, Conférence internationale sur les enfants touchés par la guerre, Winnipeg, du 10 au 17 septembre 2000, Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international et ACDI, 2000.
- A Kind of Friendship: working for and with war affected children and youth*, manuel de ressources pour les responsables de programmes, produit par le Children as Peacebuilders Project (CAP), un projet inter-agences parrainé par DCI-Canada et financé par l'ACDI, 2003.
- A Survey of Canadian Programming, Advocacy and Research on Children Affected by Armed Conflict*, mise à jour compilée par le Children and Armed Conflict Working Group du Comité coordonnateur canadien pour la consolidation de la paix, 2004.
- Plus jamais sur la ligne de feu : mesures visant les enfants touchés par la guerre*, Sommaire des présidents de la réunion des spécialistes de la Conférence internationale sur les enfants touchés par la guerre, Winnipeg, 2000.
- Working with Children in Armed Conflict: A Skills-Building Workshop*, atelier tenu les 10 et 11 janvier 2002, parrainé par le Children and Armed Conflict Working Group du Comité coordonnateur canadien pour la consolidation de la paix et produit avec le soutien de l'ACDI.

## Annexe 1 : Pourquoi venir en aide aux enfants soldats ? —

Pourquoi s'occuper des enfants durant une situation de conflit armé et après ? Voici ce qu'énonce un document\* de l'ACDI :

Les enfants justifient qu'on leur porte une attention spéciale dans les interventions réalisées lors d'un conflit armé pour les raisons suivantes :

- Les enfants qui grandissent dans la violence vont probablement y avoir recours eux-mêmes pour régler leurs problèmes. La violence, le deuil et l'angoisse vécus par les enfants lors d'un conflit armé ont des incidences tant à court qu'à long terme sur leur santé mentale, leur qualité de vie et leur comportement ultérieur une fois devenus adultes.
- Les enfants représentent la majorité des civils touchés par les conflits, et leur nombre absolu augmente au même rythme que la fréquence des conflits qui éclatent entre les États et à l'intérieur de ceux-ci.
- La participation des enfants à un conflit armé constitue une atteinte aux fondements moraux les plus profonds de la société. Ainsi, restaurer le droit des enfants à la protection est un moyen très efficace de ramener la société à ses valeurs et à son éthique fondamentales, dont la dignité de l'enfant fait partie.
- Un conflit armé ne touche pas les enfants de la même manière qu'il touche les adultes. Les menaces qu'ils affrontent sont particulières en raison même de leur vulnérabilité en tant qu'enfants. Par exemple, ils courent davantage le risque d'être enlevés et forcés de servir dans l'armée, leurs vies comptent moins que celles des adultes [...]
- Les filles ont des besoins particuliers et subissent des menaces d'un ordre différent dans les situations de conflit armé. Les femmes et les filles sont en effet souvent victimes de violence sexuelle, dont le viol, la mutilation sexuelle, l'humiliation sexuelle, la prostitution forcée et la grossesse forcée.

---

\* Tiré d'une publication de l'ACDI, *Les enfants touchés par les conflits armés : cadre opérationnel*, rédigée par Geeta Narayan, 1998. (Adapté de *Mediating for Children: Child Protection in Armed Conflicts*, par Nigel Fisher, 1998. Chapitre pour *A Framework for Survival*, 2<sup>e</sup> éd., par Kevin M. Cahill, éd., 1999.)

---

## Annexe 2 : Quelques listes de contrôle

### Facteurs contextuels à considérer

- Niveau de stabilité politique interne et externe
- Degré de légitimité du gouvernement au pouvoir
- Influence du gouvernement dans la région
- Rôle de la communauté internationale dans le pays
- Position officielle du gouvernement concernant les enfants soldats
- Qualité de l'action concrète du gouvernement en faveur des enfants soldats
- Principaux intervenants politiques non gouvernementaux participant à la question des enfants soldats et leur capacité opérationnelle
- Négociations pour la paix avec des groupes armés non étatiques
- Accès aux enfants en période de conflit

### Questions à poser au sujet des résultats

- Les résultats sont-ils réalistes étant donné les ressources et le temps disponible pour les réaliser ?
- La chaîne des résultats est-elle logique ? Les résultats à court, moyen et long terme sont-ils logiquement associés ?
- Les résultats sont-ils sensibles à la problématique homme-femme ?
- Le projet proposé offre-t-il une analyse des risques adéquate et des hypothèses de mise en œuvre ? Montre-t-il une bonne connaissance du milieu et des enjeux ?
- Des moyens sont-ils proposés pour vérifier les progrès accomplis en vue de la réalisation des résultats (données de référence, indicateurs, sources et processus de collecte des données) ? Les indicateurs sont-ils dégroupés en deux catégories : hommes et femmes ?
- La notion de résultat a-t-elle été intégrée correctement aux diverses phases du projet (conception, planification, mise en œuvre, surveillance) ?

(Les facteurs contextuels de cette section sont adaptés de la publication de l'ACDI intitulée *Programming/Evaluation Tool for Assistance to Child Soldiers*, préparée par V. Côté et P. Manirakiza, juin 2002.)

### Liste de contrôle des leçons sur la prévention

(Pour les trois listes de contrôle, voir la note 1 : Beth Verhey, *Les enfants soldats : Prévenir, démobiliser et réintégrer*, Série Documents de travail, Région Afrique n° 23, Banque mondiale, 2001.)

- Quelle est la loi nationale quant à l'âge du recrutement ?
- Y a-t-il une défense de la ratification et de la mise en œuvre du Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant concernant la participation des enfants aux conflits armés ?
- Existe-t-il un mécanisme pour corriger les cas de recrutement avant l'âge ?
- Le recrutement d'enfants est-il documenté et signalé par des groupes nationaux et internationaux des droits de la personne ?
- Y a-t-il une variété de médias engagés à se prononcer contre l'utilisation des enfants soldats ?

- Qui sont les leaders communautaires, les leaders religieux, les associations de femmes ou les autres réseaux nationaux qui peuvent lutter contre le recrutement des enfants ? Y a-t-il des pratiques et des valeurs traditionnelles sur lesquelles les mesures de protection des enfants peuvent être fondées ?
- Quels réseaux et contacts peuvent joindre les parties non étatiques pour promouvoir leur engagement envers les principes de la CRDE et prévenir le recrutement (leaders religieux, diaspora ou autres structures sociales) ?
- Y a-t-il une analyse de la situation pour évaluer quels enfants sont les plus vulnérables au recrutement (membres de groupes ethniques particuliers, enfants déplacés au pays ou dans des camps de réfugiés, enfants en établissement, enfants au travail ou enfants qui ne sont pas accompagnés) ?
- Quels programmes et activités peuvent toucher ces groupes et contribuer à la prévention (éducation formelle et informelle, mesures de sécurité alimentaire et activités de soutien culturel et psychosocial) ?

### **Liste de contrôle des leçons sur la démobilisation**

- Les enfants soldats sont-ils inclus spécifiquement dans l'accord de paix ?
- Y a-t-il des dispositions particulières pour les enfants soldats dans les plans de démobilisation ?
- Les leaders politiques, les représentants de l'ONU, les forces de maintien de la paix et les organisations non gouvernementales nationales sont-ils inclus dans la défense des intérêts des enfants soldats ?
- Un cadre juridique a-t-il été établi, précisant les droits de l'enfant à être démobilisé, sans être considéré comme un déserteur et en restant exempté du service dans l'avenir ?
- La terminologie et les approches du programme intègrent-elles les valeurs sociales et culturelles locales concernant les enfants et les jeunes ?
- Les besoins particuliers des filles et des personnes handicapées sont-ils pris en considération ?
- Quelles prestations sont appropriées aux enfants soldats ? Sont-elles équivalentes aux prestations offertes aux adultes démobilisés ? Le soutien est-il orienté sur un retour à la vie civile plutôt que sur des « récompenses » ?
- Si les enfants soldats participent au processus de rassemblement avec les troupes régulières pour la démobilisation, comment leur départ s'effectuera-t-il aussi rapidement que possible de façon à les dissocier de l'autorité militaire ?
- Comment les enfants soldats démobilisés seront-ils accueillis ? Puisque des centres temporaires sont souvent nécessaires, comment peuvent-ils prendre pour modèle les soins familiaux et comment la recherche de la famille peut-elle être optimisée ? Sinon, des foyers d'accueil sont-ils disponibles ?
- Des mesures efficaces sont-elles adoptées pour assurer la protection des enfants soldats pendant la démobilisation (protection contre un nouveau recrutement, des attaques punitives ou motivées par la vengeance, ou encore la discrimination ou le harcèlement) ?
- Les entrevues et l'inscription durant la démobilisation mettent-elles l'accent sur la recherche de la famille et d'autres besoins immédiats ? Les expériences des enfants durant le conflit et les effets psychologiques sont-ils abordés dans un contexte positif de réinsertion sociale ?
- Les programmes psychosociaux visant à retrouver les familles sont-ils mobilisés et financés adéquatement ?
- Des partenariats sont-ils établis dans le cadre du programme pour le soutien psychosocial, l'éducation et les possibilités de subsistance ?
- Recrute-t-on et forme-t-on un personnel approprié (compte tenu des compétences linguistiques, du rapport communautaire et de l'expérience de travail avec des jeunes) ?
- Y a-t-il une stratégie communautaire pour appuyer les enfants soldats qui peuvent s'échapper ou être libérés en dehors de la démobilisation officielle ?

- Des liens sont-ils établis entre le soutien des enfants soldats et les programmes visant ceux qui ont été blessés durant la guerre ?

## Liste de contrôle des leçons sur la réinsertion sociale

- Un système pour retrouver les familles est-il mobilisé, doté et financé adéquatement ?
- Suffisamment de temps est-il prévu pour préparer les enfants soldats et leur famille en vue de la réunification ?
- Des mécanismes d'accueil sont-ils prévus dans les cas où il a été impossible de retrouver la famille ?
- Y a-t-il des dispositions pour une vie indépendante possible, et le financement est-il disponible ?
- Comment un programme psychosocial communautaire peut-il être établi ?
- Les méthodes de guérison traditionnelles sont-elles connues et appuyées ?
- Quelles structures sociales peuvent contribuer à une surveillance et à un suivi durables ?
- Les enseignants, les travailleurs de la santé, les églises, les ONG locales et d'autres intervenants sont-ils ciblés par un projet de sensibilisation aux droits et aux besoins des enfants soldats ?
- Des activités récréatives, culturelles, religieuses et d'initiation à la vie quotidienne sont-elles disponibles et accessibles ?
- Comment l'accès à l'éducation officielle sera-t-il facilité ? Existe-t-il des programmes avec des horaires souples ? Quelle politique sera appliquée pour financer les frais et le matériel scolaires ?
- Comment les petites entreprises familiales et communautaires peuvent-elles être appuyées ? Y a-t-il des artisans et des gens de métier qui pourraient bénéficier d'un appui pour offrir des apprentissages ?
- La politique économique du pays est-elle apte à répondre aux besoins de subsistance des jeunes et des collectivités touchés par la guerre ?

## Signification de « psychosocial »

Les expériences multiples et souvent violentes d'un conflit armé ont de profondes répercussions sur le développement de l'enfant. Le mot « psychosocial » souligne simplement la relation dynamique entre les effets psychologiques et sociaux, les uns influençant sans cesse les autres. Les effets psychologiques sont ceux qui ont une incidence sur l'émotion, le comportement, la pensée, la mémoire, la capacité d'apprendre, les perceptions et la compréhension. Les effets sociaux concernent les relations modifiées par la mort, la séparation, la marginalisation et d'autres pertes, l'éclatement de la famille et de la collectivité, la détérioration des valeurs sociales et des pratiques habituelles et la destruction des installations et des services sociaux. Les effets sociaux rejoignent également la sphère économique, car de nombreuses personnes et familles sont sans ressources à la suite de la dévastation matérielle et économique causée par le conflit armé, perdant ainsi leur statut et leur place dans le réseau social.

## Notes explicatives

---

1. Beth Verhey, *Les enfants soldats : Prévenir, démobiliser et réintégrer*, Série Documents de travail, Région Afrique n° 23, Banque mondiale, 2001.
2. De nombreux spécialistes ont émis des commentaires lors d'une première version, diffusée au début de 2004. L'auteur du présent guide désire leur exprimer sa profonde reconnaissance.
3. C'est particulièrement vrai si l'on considère que de nombreuses enfants soldates s'adaptent très bien au pouvoir qui accompagne leur situation. Elles appréhendent le retour à leur ancienne situation dans la vie civile. Le retour difficile à la vie civile des enfants soldates érythréennes est un exemple.
4. Dans plusieurs cas, les « meilleurs intérêts » d'enfants soldats accusés d'atrocités relèveront d'approches informelles de la justice et de la réconciliation nationale, par exemple on pourrait s'en remettre à des projets communautaires ou aux services sociaux plutôt que d'engager un procès criminel en règle. Dans ces quelques cas où une responsabilité criminelle sérieuse peut être imputée à des enfants soldats, on pourrait soutenir qu'il est dans les meilleurs intérêts de l'enfant d'être appelé à rendre compte de ses actes et des conséquences de ces actes, grâce à un processus pénal conçu pour l'enfant. Selon Amnistie internationale, le fait de ne pas traduire ces enfants devant les tribunaux peut contribuer à une culture d'impunité, au déni de justice pour leurs victimes, et peut même encourager l'utilisation d'enfants pour commettre des atrocités. (Christina Clark, *Juvenile Justice and Child Soldiering: Trends, Challenges, Dilemmas*.)
5. La participation d'anciens enfants soldats, ainsi que des enfants et des jeunes en général, doit être adaptée au contexte. De nombreuses sociétés sont très strictes au sujet du respect des rôles sociaux, et le fait de favoriser une participation inadéquate des jeunes peut produire un contrecoup considérable. De plus, tel qu'énoncé dans *Children's Participation in Humanitarian Action: learning from zones of armed conflict* (préparé pour l'ACDI par Jason Hart, Refugee Studies Centre, University of Oxford, 2004), plusieurs adultes peuvent considérer comme une menace le simple fait de regrouper dans une société instable des adolescents enthousiastes et énergiques. Il recommande que les planificateurs et les responsables de l'exécution des programmes doivent « considérer la participation des enfants dans un rapport positif à la protection » et doivent « adopter une approche progressive au développement des activités, en donnant le temps aux enfants de gagner l'assurance, la confiance [...] ».
6. Il est préférable d'éviter de parler d'incidence, telle que définie dans la gestion axée sur les résultats, quant il s'agit de la consolidation de la paix, du DDR et d'autres projets semblables, et même du renforcement des capacités, à moins qu'une longue période de temps se soit écoulée. Les méthodes actuelles axées sur les résultats ne permettent pas réellement de *mesurer l'incidence*, telle que définie dans la gestion axée sur les résultats, de l'aide au processus à long terme et infiniment complexe de reconstruction d'une société déchirée par la guerre. Un document intitulé *Measuring Results of Assistance Programmes to War-Torn Societies (Programme des Nations Unies pour le développement, 1999)* nous met clairement en garde. De plus, tel qu'énoncé dans *The DAC Guidelines: Helping Prevent Violent Conflict* (Organisation de coopération et de développement économiques, 2001) : « La mise en place de systèmes de surveillance et d'évaluation dans ces nouveaux domaines complexes de la coopération au développement constitue un défi. »
7. Il est avantageux de confier la gestion du soutien éducatif et professionnel à une seule institution cadre. Il faut éviter d'établir des organismes spéciaux pour les enfants soldats afin de prévenir la création d'un ghetto.
8. C'est un avantage contestable que d'offrir une formation professionnelle qui n'est pas étroitement associée au marché du travail. Selon Beth Verhey, « l'apprentissage et [...] les micro-entreprises se sont avérés plus efficaces que les [programmes] de formation professionnelle. » Plusieurs anciens enfants soldats considèrent qu'ils ont pris trop de retard pour envisager une éducation en règle ou bien qu'ils doivent gagner rapidement leur vie. « Les anciens enfants soldats doivent bénéficier d'horaires de cours plus flexibles, axés sur l'alphabétisation et le calcul. Une formation leur permettant de mieux développer leur expérience de vie — incluant la nutrition, la sexualité et la santé, ainsi que la gestion des finances — doit par ailleurs être intégrée. » Dans l'ouvrage de Susan McKay et Dyan Mazurana intitulé *Où sont les filles ? La vie des filles enrôlées dans les forces et groupes*

*armés pendant et après un conflit : les cas du nord de l'Ouganda, de la Sierra Leone et du Mozambique* (Droits et Démocratie, Montréal, 2003), les chercheuses constatent que les anciens enfants soldats, quel que soit leur sexe, n'ont pas la patience de côtoyer des enfants beaucoup plus jeunes sur les bancs d'école, mais qu'ils veulent progresser aussi rapidement que possible dans leur programme d'études.

9. De plus en plus de spécialistes concluent qu'une approche axée sur la famille est bénéfique. Ceci étant dit, en supposant que la famille ait survécu et puisse être retrouvée, il y a quand même des inconvénients, et ce ne sont pas tous les enfants qui effectuent un retour couronné de succès dans leur famille. Chacun doit assumer un nouveau rôle, et les enfants démobilisés ne sont plus les enfants qu'ils étaient. Certaines familles ont « vendu » leurs filles ou leurs garçons aux recruteurs. Toutefois, un facteur contribue grandement au retour des enfants dans leur famille : les parents tendent naturellement à blâmer les militaires, les recruteurs et les entraîneurs adultes plutôt que leurs enfants.
10. Voir la note 6.
11. En ce qui concerne les risques soulignés dans le tableau, le risque fondamental de guerre et d'insécurité a été ignoré. Bien que ce risque soit dominant et omniprésent, il dépasse la capacité et la portée du programme ou du projet de réinsertion sociale. Les risques à l'intérieur de cette colonne se limitent à ceux qu'une saine gestion parvient à réduire ou à éliminer.
12. Pour les enfants soldates mères, le recours à une mère expérimentée comme conseillère est recommandé. Pour chaque enfant soldat, l'aide de conseillers, particulièrement d'anciens soldats adultes respectés par l'enfant soldat, la famille et dans le milieu, favorise habituellement la réinsertion sociale.
13. La réinsertion sociale d'un garçon de 14 ans qui a vécu six mois dans un groupe armé ne se traite évidemment pas de la même façon que celle de celui de 17 ans qui a été recruté dès l'âge de 13 ans. La réinsertion sociale nécessite beaucoup de souplesse; il n'est pas logique d'adopter un modèle unique.
14. Cet aspect doit être abordé au cas par cas. Cette information doit être soigneusement protégée, car de nombreuses anciennes enfants soldates et certains garçons ne veulent pas être connus. Dans plusieurs contextes, la principale stratégie d'adaptation des enfants soldats, particulièrement les filles, consiste à se retrancher derrière le secret.
15. Bien que la section 8 du tableau 1 ne relève pas exactement de la compétence d'un programme de DDR, cette présentation fort succincte a pour but de rappeler aux planificateurs la nécessité d'avoir une vision à long terme dès le début d'une activité visant la participation des enfants. La question de la justice pour les jeunes est traitée plus à fond dans la publication de Christina Clark.
16. Dans la publication de McKay et Mazurana, la question cruciale concernant la réinsertion sociale des anciennes enfants soldates est traitée dans une étude d'envergure et approfondie portant sur d'anciennes enfants soldates africaines.